


OUVRE-MOI LA PORTE



275, rue Principale
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363
www.ville.plaisance.qc.ca 

Vol. 22, No.4

3 août 2020



MESSAGE DU MAIRE

Bonjour,

Le beau temps perdue à notre plus grand bonheur et le soleil fait le plus grand bien à tous et à toutes.

Malgré la Covid-19, malgré les vacances sachez que votre conseil et toute l'équipe municipale continue de faire avancer plusieurs dossiers importants. En voici quelques-uns :

Les analyses écologiques prévues par la firme EXP concernant notre terrain au nord de la 50 ont été faites en juin et nous allons prendre connaissance des rapports. La prochaine étape consiste à maximiser l'utilisation du sol et préparer un appel d'offres pour les promoteurs.

Au niveau du plan d'urbanisme, une rencontre avec les membres du conseil a eu lieu le 29 juin dernier. La période de consultation requise par la loi n'a pas été choisie. Nous vous informerons dès que nous aurons plus de détails.

Pour ce qui est des travaux de réfection de ± 2.5 km sur le chemin de la Grande Presqu'Île, le règlement d'emprunt de 500 000\$ a reçu son approbation donc nous avons procédé à l'appel d'offres et ouvert les soumissions le 22 juillet dernier. Les travaux

pourraient débuter en septembre par l'entreprise qui sera recommandée par l'ingénieur conseil de la MRC de Papineau.

Bonne nouvelle, il est maintenant possible d'accueillir les citoyens lors des séances du conseil municipal. **Pour la période de questions, vous devez les transmettre par écrit avant la séance du conseil.** On se doit aussi de respecter le maximum autorisé de 50 personnes dans une salle et de s'assurer de la distanciation sociale de 2 mètres ainsi que l'hygiène sanitaire. Ceci permet aussi la location des salles avec les mêmes conditions.

La préparation du budget 2021 arrive à grand pas, nous tiendrons dès cet automne une autre rencontre de travail pour intégrer tous les projets d'infrastructures dans notre plan d'immobilisations 2021-2022-2023. Les membres du conseil pourront dès ce moment établir des priorités et préparer les demandes de support financier nécessaires à la réalisation de ces projets.

En terminant, même si le déconfinement se poursuit je vous invite à demeurer vigilants. Il faut garder nos distances et respecter les consignes édictées par nos gouvernements. Un relâchement pourrait mettre en péril tous les efforts faits à ce jour.

Christian Pilon, Maire

Heure de tombée pour la prochaine parution : Mercredi le 30 septembre à 12h



Heures d'ouverture du bureau municipal
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
Vendredi : fermé

TABLE DES MATIÈRES

Message du Maire.....	1
Appels systématisés Telmatik	2
3 ^e versement de taxes reporté	2
Travaux sur la rue/montée Papineau	2
Ramassage des encombrants	3
Sécurité des piscines résidentielles.....	4
À tous les propriétaires de chiens	5
Ribfest 2020 annulé	5
Avoir un gazon vert ou de l'eau pour boire? .	5

Périodes d'arrosage.....	5
Locations des salles	5
Feux extérieurs.....	6
Lumières de rue	6
Bienvenue aux nouveaux arrivants	6
Ventes de garage.....	7
Mon village, ma fierté.....	7
Sacs de résidus verts	8
Lingettes désinfectantes.....	8
Roseaux communs	8
Réservations des salles – Temps des fêtes.....	8

Je m'inscris



APPELS SYSTÉMATISÉS TELMATIK

La municipalité de Plaisance a acquis un système téléphonique automatisé. Ce système sera d'une précieuse aide pour vous joindre citoyens et citoyennes. Le système téléphonique permettra de vous appeler, texter ou vous envoyer un courriel lors de situations urgentes ou qui nécessitent une information immédiate ex : inondations, avis d'ébullition d'eau, etc... Lors de ces situations vous recevrez l'information selon votre choix de communication. De cette façon vous serez mis au courant rapidement de la situation qui vous concerne. Pour ce faire nous avons besoin de connaître vos informations. Vous pouvez le faire en remplissant le formulaire en ligne sur le site web de la municipalité au www.ville.plaisance.qc.ca au bas de la page principale (voir image) vous retrouverez l'onglet « Inscription appels automatisés » appuyez une fois et vous accéderez directement au formulaire à compléter.



ATTENTION – 3^e VERSEMENTS DE TAXES REPORTÉ



La Municipalité de Plaisance a décidé de reporter le 3^e versement de taxes de la façon suivante :

3^e versement : 13 octobre

Vous ne serez pas pénalisés et aucun intérêt ne sera calculé. Afin d'éviter des frais de retard, assurez-vous de faire votre paiement au plus tard à la date indiquée ci-haut.

TRAVAUX SUR LA RUE/MONTÉE PAPINEAU

Nous désirons remercier les propriétaires qui ont reçu la visite d'un ingénieur afin de prendre des relevés de leur fondation de maison pour les futurs travaux prévus sur la rue/montée Papineau. Votre collaboration est appréciée.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

AUCUN RAMASSAGE N'EST EFFECTUÉ PAR L'ÉQUIPE DE VOIRIE

Vous devrez conserver vos encombrants jusqu'à la collecte le 15 octobre prochain. Seuls les vieux meubles, les matelas et les électroménagers sont ramassés et considérés comme étant des encombrants.

DATE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

(À compter de 7h00 le matin)

15 octobre 2020



LES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON RAMASSÉES LORS DE LA COLLECTE DU 15 OCTOBRE SONT LES SUIVANTES :

COORDONNÉES IMPORTANTES À CONSERVER

<p>Récupération du métal : Yanick : 819-593-1772 Stéphane : 819-593-4355</p>	<p>Matériaux de construction et autres : Transports RLS, 108, rue Papineau, Papineauville Tél. : 819-427-6427</p>
<p>Compost (résidus verts branches, feuilles, etc) : Site de compostage municipal André : 819-743-0292 Pour les résidents du <u>secteur du village</u>, vous pouvez déposer à la rue, le jeudi, à compter de 7h00, vos sacs de papier brun de compost et l'équipe de voirie en fera le ramassage.</p>	<p>Peintures, huiles, solvants, lumières (ampoules, néons) : Garage municipal, 267, rue Du Parc André : 819-743-0292</p>
<p>Piles : Mairie, garage municipal ou bureau de poste</p>	<p>Matériel informatique : Entrepôt Ameublement Brandsource Desrochers (pendant les heures d'ouverture)</p>
<p>Vêtements usagés : Bac situé au terrain de soccer (coin Pierre et Guindon)</p>	<p>Pneus : Garage Laliberté (appelez au préalable 819-427-5739)</p>

**SOYEZ RESPECTUEUX ENVERS CES COMMERÇANTS
NE LAISSER PAS VOS ENCOMBRANTS DEVANT LEUR PORTE.**

*****Ne pas déposer d'ordures et d'encombrants devant le garage.*****


Soyez aussi avisé que le conteneur qui se trouve chez Ameublement Brandsource Desrochers n'est pas public, il appartient au propriétaire du magasin donc ne déposez rien dans ce conteneur.

Merci de votre collaboration !

RAPPEL DE L'IMPORTANCE DU RÔLE DES MUNICIPALITÉS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES



En cette saison estivale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation rappelle aux municipalités l'importance d'assurer la sécurité des piscines résidentielles.


Depuis 2010, les nouvelles piscines doivent respecter les exigences prévues par le [Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#) , lequel prévoit des normes minimales visant à réduire les risques de noyade chez les jeunes enfants. Entre autres, le Règlement exige :

- que toute nouvelle piscine creusée ou d'une hauteur de moins de 1,2 m soit entourée d'une enceinte. Celle-ci doit mesurer au moins 1,2 m, doit pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et doit être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;
- que toute porte d'accès à la piscine soit munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- que toute terrasse adjacente à une piscine soit équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

En vertu de la [Loi sur la sécurité des piscines résidentielles](#) , ce sont les municipalités locales qui ont la responsabilité de veiller au respect du Règlement. À cet effet, chaque municipalité devrait minimalement mettre en œuvre les mesures suivantes :

- tenir ses citoyens informés qu'un permis municipal est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine et pour ériger une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine;
- contribuer à la diffusion et à la vulgarisation des normes de sécurité applicables (p. ex. : fiche ou formulaire de demande de permis);
- exiger la présentation de documents permettant de vérifier la conformité du projet lors de la demande de permis (p. ex. : un plan d'implantation);
- mettre en place un programme rigoureux d'inspection des nouvelles installations pour assurer le respect des exigences de la réglementation provinciale et, le cas échéant, municipale.

De son côté, le Ministère poursuivra ses efforts de sensibilisation tout au long de la période estivale. Dans le cadre de cette campagne, des outils seront notamment mis à la disposition des municipalités afin qu'elles puissent contribuer à la sensibilisation des propriétaires de piscines.

Par ailleurs, le site [Web du Ministère](#) ainsi que le site [Baignade parfaite](#)  contiennent des informations pertinentes en lien avec la sécurité des piscines résidentielles.

À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Ce n'est pas un secret qu'à Plaisance le nombre de chiens est en progression constante. Par conséquent, des mesures de collaboration s'imposent :



- S'assurer d'avoir sa médaille (disponible au bureau municipal au coût de 15\$)
- Garder son chien en laisse ou dans un enclos sécuritaire.
- Ramasser ses excréments lors de vos sorties pédestres (des poubelles sont disponibles un peu partout).
- Prendre les dispositions nécessaires pour éviter que votre chien dérange l'entourage en aboyant constamment.

Merci de votre collaboration.

RIBFEST 2020 ANNULÉ



Le Ribfest 3 est annulé et la prochaine édition aura lieu le 14 août 2021 en raison de la COVID-19. Il serait impensable de trouver un endroit suffisamment grand pour être en mesure d'accueillir le nombre de participants habituel. Le comité organisateur souhaite que vous soyez du rendez-vous pour l'édition 2021 en grand nombre.

AVOIR UN GAZON VERT OU DE L'EAU POUR BOIRE ?

Soyez vigilant avec la consommation de l'eau potable. Nous vivons de grandes périodes de sécheresse depuis le début de l'été. La majorité des gazons sont jaunis



et nous sommes portés à vouloir les arroser mais posez-vous la question... qu'est-ce qui est le plus important : avoir un beau gazon vert ou de l'eau potable à boire ? La même question se pose pour les piscines et les spas... Nous nous retrouvons tous dans la même situation mais ce qui est important c'est de consommer de façon responsable l'eau potable !



PERIODES D'ARROSAGE

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribués par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h et 23 h les jours suivants :



- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.



LOCATIONS DES SALLES

Comme vous avez pu lire dans le message du Maire en première page, les locations des salles sont maintenant permises en respectant la distanciation sociale et les règles sanitaires. Un maximum de 50 personnes (ou moins si la grandeur de la salle ne permet pas de respecter la distanciation) est autorisé. Donc la salle municipale peut recevoir 50 personnes et la Maison des aînés seulement 10 personnes. Vous devrez signer un document comme quoi vous vous engagez à respecter les mesures sanitaires qui seront imposées par le gouvernement le jour de l'évènement, s'il y a lieu. De plus, vous devez savoir que la municipalité peut annuler votre location en tout temps selon les directives gouvernementales. Nous vous rembourserons les frais de location dans cette situation.

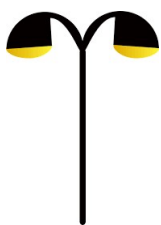
FEUX EXTÉRIEURS

L'été bat son plein de même que les feux extérieurs. Pour que vos vacances et vos belles soirées de feux de camp ne tombent pas à l'eau, en cette saison particulièrement chaude, assurez-vous de respecter les quelques étapes qui suivent pour un feu sécuritaire et de vérifier si des restrictions de la SOPFEU, de votre municipalité ou d'un camping sont en vigueur.

- **UTILISEZ** un foyer avec pare-étincelle dans un endroit dégagé sur un sol minéral ne contenant aucune matière combustible (feuilles, herbe ou autre).
- **ALLUMEZ** un feu d'une dimension maximale de 1 mètre sur 1 mètre.
- **SURVEILLEZ-LE** en tout temps et ayez toujours de l'eau à proximité.
- **ÉTEIGNEZ-LE** en arrosant abondamment et en mélangeant les braises.
- **VÉRIFIEZ** qu'il n'y a aucune source de chaleur en touchant les cendres.



Si vous désirez faire un feu de plus grande ampleur vous devez vous procurer un permis gratuitement auprès du directeur des services incendies, M. Sylvain Desjardins au 819-923-5363.



LUMIÈRES DE RUE Votre collaboration est importante

Dans le but de repérer le plus rapidement possible les lumières de rue défectueuses nous faisons appel à votre intervention pour en aviser le secrétariat municipal (819 427-5363, poste 2601). Afin de minimiser les coûts de réparation, nous avons comme procédure de recourir à notre entrepreneur lorsque le nombre se situe autour de 3 lumières. Par conséquent, votre collaboration nous permettra de tenir notre registre à jour pour agir le plus promptement possible. Oui, la bonne qualité des services municipaux est la somme de beaucoup de petits gestes de support.

BIENVENUE À TOUS LES NOUVEAUX ARRIVANTS

L'été et particulièrement juillet demeure sans contredit la saison des déménagements. À cet égard votre conseil souhaite la bienvenue à nos nouveaux résidents qui viennent bonifier notre vie communautaire.

Nous sommes toujours à votre écoute pour répondre à vos interrogations tout en vous assurant une bonne qualité de services. À Plaisance, nous tenons à vivre au quotidien notre slogan...en vous rappelant que la porte est toujours ouverte.



VENTES DE GARAGE

Les ventes de garage seront autorisées lors de la grande fin de semaine de la fête du travail soit du 4 au 7 septembre prochain dans le respect des consignes gouvernementales en rapport au COVID-19 :



- Distanciation sociale de 2 mètres;
- Fournir du désinfectant à mains et rappeler aux visiteurs l'importance de se nettoyer les mains avant et après avoir manipulé les objets;
- Maximum 10 personnes peuvent se rassembler dans une résidence privée, incluant le terrain de cette résidence;
- Nettoyer les surfaces fréquemment touchées;
- Le port du masque pourrait être suggéré.
- Autant que possible, éviter la manipulation d'argent.

MON VILLAGE / MA FIERTÉ



C'est reparti!

*Notre prochaine rencontre sera le 19 août avec les mesures prescrites en lien avec la Covid19.

*Vous avez remarqué? Les deux panneaux du circuit patrimonial sont installés! Nous vous invitons à passer les voir. Le premier se trouve sur le terrain de la mairie et l'autre près de la station d'essence Sonic. Ce projet a été possible grâce à une aide financière de la MRC de Papineau et du Ministère de la culture du Québec. Des pamphlets d'informations sur le circuit sont disponibles dans le portique de la mairie si ça vous intéresse.

*Les vélos décoratifs sont entre les mains de bénévoles pour se refaire une beauté. MERCI à William St-Amand, Luc Galarneau, Carol Dubois et Denis Legault pour ces longues heures de travail.

*Le document pour nouveaux arrivants est presque prêt .

*Il est encore temps de vous inscrire dans le répertoire de bénévoles. Pas de formulaire? Pas de problème, communiquez avec moi.

***Réflexion : Saviez-vous que dans 4 ans et 6 mois Plaisance aura 125 ans?

Micheline Cloutier, conseillère

LINGETTES DÉSINFECTANTES

Certainement en lien avec l'augmentation des normes de désinfection, davantage de lingettes désinfectantes ont été signalées lors des inspections de routine à l'usine d'épuration. S.V.P. JETER VOS LINGETTES DANS LES POUBELLES PLUTÔT QUE DANS LES TOILETTES afin d'éviter des bris d'équipements et des problèmes de refoulement. Merci de votre collaboration.



SACS DE RÉSIDUS VERT

Pour les citoyens du **secteur urbain**, il est possible de mettre des sacs de résidus vert (gazon, feuilles...) au bord de la route les jeudi avant 7h le matin. Déposez vos sacs avec vos bacs de recyclage, ordures et compost et ils seront ramassés au courant de la journée par l'équipe des travaux publics. Merci de votre collaboration!



LA MUNICIPALITÉ A ENTAMÉ LA LUTTE AUX ROSEAUX COMMUNS



Vous pourrez constater que des travaux en bordure du réseau routier sur le contrôle des roseaux communs sur le territoire de la municipalité ont débutés au cours des dernières semaines. Des travaux de fauchage des roseaux communs et de la mise en place de bâches (toiles) afin de couvrir ces emplacements sont en cours de réalisation. L'équipe municipale des travaux publics a contribué à ces travaux. Il s'agit d'un projet conjoint avec les

municipalités voisines de Papineauville et de Lochaber et bénéficiant d'une aide financière représentant 80% des coûts.

Le roseau commun est considéré comme une plante envahissante envers la protection de notre environnement. Le roseau commun affecte l'agriculture et particulièrement la biodiversité autant de la flore que la faune en envahissant toute végétation naturelle sur les propriétés. D'ailleurs, le Parc National de Plaisance a déjà entamé depuis quelques années cette lutte sur son propre territoire.

Si vous pensez avoir des roseaux sur votre terrain, assurez-vous qu'il s'agit bien du roseau commun. La meilleure saison pour bien le reconnaître s'étend d'août à octobre. Une bonne technique est de le tondre régulièrement jusqu'à son élimination. Ceci peut prendre plusieurs années. Votre aide sera précieuse sur votre terrain. Une fois coupé, nettoyez vêtements et machineries sur place. Il ne faut jamais l'emporter ailleurs de l'endroit où vous l'avez trouvé, il faut éviter de le disséminer. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec Pierre Villeneuve au service d'environnement au 819 427-5363 poste 2609 ou par courriel urbaniste@villeplaisance.com.



RÉSERVATIONS DES SALLES – TEMPS DES FÊTES

Si vous désirez louer la salle municipale ou la Maison des Aînés pour le temps des fêtes

(***Tout en respectant les consignes gouvernementales***),

vous devez compléter le coupon et le rapporter au bureau municipal avant le 15 octobre 2020 à 10h.

S'il y a plus d'une réservation pour la même date, un tirage aura lieu le

Jeudi 15 octobre 2019 à 10 h 05

Nom du responsable : _____

Famille de : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

Date de réservation : 1^{er} choix : _____ 2^e choix : _____

Salle municipale

Maison des Aînés

